

Image not found or type unknown



Résiliation par l'assureur

Par **meli2525**, le **24/11/2012 à 11:41**

[fluo]Bonjour[/fluo]
Mon assurance a décidé de résilier mon contrat auto pour 3 bris de glace et un sinistre non responsable. En a-t-elle le droit?
[fluo]Merci[/fluo]

Par **chaber**, le **24/11/2012 à 13:52**

Bonjour
Bonjour et merci sont des marques de politesse vis à vis de nos bénévoles.
Les assureurs ont comme les assurés le droit de résilier le contrat, dans votre cas pour fréquence anormale de sinistres